

### **Accueil et bienvenue de la présidente**

Accueil par la présidente, Laurence Bacqué.

Bienvenue et remerciements pour leur présence

- aux adhérents de l'association

- à Madame Véronique Le Cauchois, maire de St-Julien .

- à Madame Sabine Loyau, adjointe à la culture, communication, au patrimoine et à la vie associative.

- à Monsieur Alexandre Foigny, Directeur Vie Associative, Événementiel, Culture et Sport, Ville Saint Julien en Genevois

- à Monsieur Laurent Saint Alaudy, Commissaire aux comptes, Cabinet ARG

### **Procès-verbal des points notifiés à l'ordre du jour**

---

**Note : les documents présentés : rapport moral, rapport d'activité, rapport financier peuvent être consultés sur demande.**

74 adhérents présents ou représentés (procurations). Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut se tenir valablement.

**1-Le rapport moral** est lu par la présidente, Laurence Bacqué.

Pas de question ni de commentaire de la part de l'assemblée.

**🎬 Soumis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité .**

**2-Le rapport d'activités** du Cinéma Rouge et Noir est exposé par Jean-Romain Guillaume, directeur en place depuis janvier 2023. Il n'était donc pas présent pour l'année 2022 .

Par un document PowerPoint, le directeur retrace les principaux événements et statistiques de la fréquentation du Rouge et Noir lors de cette année 2022.

Il rappelle que le cinéma possède maintenant 3 labels : jeune public - patrimoine - recherche et que les séances scolaires représentent 1/3 des entrées annuelles.

**🎬 Soumis au vote, le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.**

**3-Le rapport financier** est présenté et commenté par le trésorier Matthieu Redon.

**🎬 Soumis au vote, il est approuvé majoritairement par 73 voix et 1 abstention .**

4-Le trésorier donne également la parole au commissaire aux comptes (Cabinet ARG SELARL), pour la lecture de son rapport, certifiant la conformité et la bonne tenue des comptes.

**Ce rapport n'est pas soumis au vote.**

### **5-Affectation du résultat :**

**🎬 Soumis au vote, L'affectation du résultat au report à nouveau est approuvée à la majorité par 72 voix et 2 abstentions.**

### **6- Montant de l'adhésion à AAC :**

**🎬 Soumis au vote, le maintien du montant de l'adhésion à 10 euros est accepté à l'unanimité.**

## **7 - Information sur la fin de contrat de Délégation de Service Public (DSP) et le transfert d'activité et d'exploitation du Cinéma Rouge et Noir à la Municipalité dès le 01 Août 2023.**

### **7.1. Interventions de Madame la Maire et Madame l'adjointe à la culture**

Rappel par Sabine Loyau, adjointe à la Culture, à la Communication, au Patrimoine et à la Vie associative de l'historique des démarches entreprises par la municipalité de St Julien.

En mai 2022 : les élues sont alertées sur l'intention de non-réponse de la part du CA de l'association à la prochaine échéance DSP, due aux nombreux problèmes rencontrés depuis la mise en place de la régie intéressée ( réf. PV de l'AG de juin 2022 ).

La municipalité effectue alors une étude de marché ( Hexacom) qui présente plusieurs scénarios :

- la municipalisation du cinéma comme meilleur choix d'exploitation future du cinéma car elle préservera l'association « Allons au cinéma ».
- et la faisabilité de la 2ème salle.

Par délibération votée à l'unanimité lors de sa séance du 25 mai 2023, le Conseil municipal opte pour la municipalisation du cinéma .

Les deux élues présentes à l'AG, Mmes Le Cauchois, Maire et Mme Loyau, maire-adjointe soulignent à nouveau l'importance de l'engagement de l'association « Allons au cinéma » et de ses bénévoles pour les activités annexes à l'exploitation commerciale du cinéma. La municipalité garantira ce « cœur de métier » que l'association a assuré au cours des 15 années écoulées.

#### **Démarches actuelles en cours :**

- Travail sur la convention cadrant la collaboration entre la mairie, l'association et la direction du cinéma. Le projet a été proposé au CA de « Allons au cinéma » qui en a fait son retour à la mairie et la signature de ladite convention se fera prochainement.
- Procédure en cours vis-à-vis des salariés qui ont le choix d'intégrer ou non le personnel municipal (décision à prendre d'ici fin juin). En cas de renoncement , des appels à candidature seront alors lancés par la mairie.
- Objectif moyen terme : la 2ème salle pour que le cinéma perdure mieux encore.

### **7.2. Suite à cet exposé , plusieurs questions émanent de la salle :**

- Que se passe-t-il en cas de changement de municipalité ?

Réponse de Mme la Maire : une nouvelle municipalité ne peut que poursuivre ce qui est devenu municipal.

- Question sur la convention et le lien avec les bénévoles.
- Quid de la commission de programmation ?
- Quid des événements phares ? L'association gardera-t-elle la main sur les événements ?

Réponse de la Présidente : Les activités que l'association a définies comme ses activités « cœur de métier bénévoles » sont celles sur lesquelles elle va se recentrer. Elles figurent dans la convention en cours de discussion : bar, accueil, animations, projets culturels cinématographiques. Il nous tient aussi à cœur que l'association reste gestionnaire de la salle des 400 coups bien que cette dernière devienne municipale.

Concernant les événements phares, ils seront conduits en bonne entente avec l'équipe salariée municipale. et l'association a la capacité de faire des propositions à la municipalité et à la direction.

Concernant la commission de programmation, des discussions sont en cours.

Mme la Maire informe que les salariés de la municipalité, en collaboration avec le directeur du cinéma réfléchissent au nouveau fonctionnement pour l'avenir, qui tiendra compte du souhait de l'association de rester impliquée pour la programmation.

Précision de la Présidente : pour la programmation, une commission va poursuivre son existence avec des capacités de pré-visionnage et la manière dont elle sera animée est en cours de discussion.

- Comment les membres de l'association seront informés de l'évolution de la convention ?  
Réponse : le point suivant traite du processus de signature de la convention. Il est proposé de déléguer au CA la négociation finale et la signature de la convention.  
Le CA communiquera ultérieurement.

## **8. Information sur la future orientation de l'association (projet de convention). Vote de délégation au conseil d'administration pour négociation et signature finale**

**🎬 Soumis au vote, la délégation de la négociation et de la signature finale de la convention au CA est approuvé majoritairement par 62 voix pour, 10 abstentions et 2 voix contre.**

## **9-Renouvellement des membres du CA (soumis au vote) .**

Résultat du dépouillement des 74 bulletins de vote pour le renouvellement des membres sortants, des membres cooptés en 2023 et l'élection de nouveaux membres.

<b>Noms des candidat.e.s ( ordre alphabétique)</b>	<b>Résultat du vote</b>
<b>Autard</b> Laurie, membre cooptée en 2023.	<b>Elue</b>
<b>Bernachot</b> Michèle, membre sortant, renouvelant son mandat .	<b>Élue</b>
<b>Bouti</b> Sylvie, nouveau membre	<b>Élue</b>
<b>Cena</b> François, membre coopté en 2023.	<b>Élu</b>
<b>Desvallées</b> Michel, membre sortant renouvelant son mandat.	<b>Élu</b>
<b>Jarabo</b> Graziella , membre sortant, renouvelant son mandat.	<b>Élue</b>
<b>Maurin</b> Christine, membre sortant renouvelant son mandat.	<b>Élue</b>
<b>Pont</b> Marguerite, membre sortant renouvelant son mandat.	<b>Élue</b>

## **Nouvelle composition du CA - par ordre alphabétique :**

**Bénédicte André, Laurie Autard , Laurence Bacqué, Michèle Bernachot, Sylvie Bouti, François Cena, Michel Desvallées, Josie Gay, Françoise Hauviller, Graziella Jarabo, Odile Laugier, Mauricette Lortie, Christine Maurin, Jean-François Maurin, Marie-Hélène Perruchoud, Marguerite Pont, Matthieu Redon, Roselle Secchi.**  
**Membre de droit : Sabine Loyau, maire-adjointe à la culture, la communication, au patrimoine et à la vie associative.**

## **10- Divers**

Aucun divers exprimé.

**L'assemblée Générale se termine par un moment de convivialité dans la salle les 400 coups.**

***Au nom du bureau de L'AAC  
La présidente,***

***La secrétaire  
Josie GAY***

Association de type Loi du 1er juillet 1901, créée le 12 mars 2002.

Adresse Postale : Association Allons au Cinéma – 7 rue Amédée VIII de Savoie – 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Site internet : [www.cine-rouge-et-noir.fr](http://www.cine-rouge-et-noir.fr) - Tél : 04 50 75 76 71 - port. : 06 47 82 66 44

Courriels : [direction.cine.saintjulien@gmail.com](mailto:direction.cine.saintjulien@gmail.com) et [cine-rouge-et-noir@orange.fr](mailto:cine-rouge-et-noir@orange.fr)